## CNO - Note 022A PRISE DE LICENCE « OFFICEILS » 05/09/2023



Pantin, le 5 septembre 2023 À l'attention des Présidentes et Présidents de CR et CRO des officiels

Bonjour à toutes et à tous,

La prise de licence des officiels se fait dès à présent via e-licence.

Pour l'ensemble des officiels, la première prise de licence et le renouvellement de licence doivent être accompagnées des documents suivants :

- Code de déontologie signé,
- Le contrat d'engagement républicain signé.

Pour les juges et juges arbitres des documents supplémentaires sont demandés :

## 1ère prise de licence :

PSC1 ou équivalent (à l'exception des mineurs)

## Renouvellement de licence :

Certificat médical

Il est de la responsabilité des officiels de fournir les documents demandés. Les Comités régionaux devront vérifier la totalité des documents avant de délivrer la licence.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous adresse, chers amis, mes salutations sportives.

Séverine Gosselin.

